

Mis à part les considérations de main-d'oeuvre et les dispositions relatives à la gestion, les revenus des producteurs seraient calculés, comme s'il s'agissait de revenus provenant d'investissements, en fonction de l'actif placé par les producteurs dans leur entreprise, après recouvrement complet de tous les coûts de production.

Le coût des autres éléments de l'entreprise serait établi en fonction de ce que le marché serait disposé à payer. Tous les éléments de coût entraient en ligne de compte, y compris les frais d'administration, de promotion et de liquidation des excédents au Canada.

Toutes les pertes subies sur des marchés étrangers seraient absorbées par les producteurs. Le cas échéant, elles pourraient indiquer qu'il faut rajuster les contingents et les coûts à la production serviraient d'incitation à cet égard.

Les producteurs peuvent exercer une influence directe sur la demande en mobilisant des ressources pour accroître la demande intérieure. Par ailleurs, les investissements dans des programmes de publicité et de promotion ainsi que l'expansion des exportations sont des éléments importants de la gestion de l'industrie. Les frais ordinaires de transport et de mise en marché seraient compris. Les économies ainsi réalisées entraîneraient une réduction du prix des animaux à point et un abaissement des prix à la consommation. Pour cela, il